## SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20231220-20231220p12-DE Date de télétransmission : 28/12/2023 Date de réception préfecture : 28/12/2023

### Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78 Membres en fonction : 78

Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 13

Séance du 20 décembre 2023 L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du

mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc

Deichtmann, Président de Saint-Louis

Agglomération

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne : 14/12/2023: 28/12/2023: 08/01/2024

#### Présents:

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE GIlbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHNEIDER Patrice, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

#### Absents excusés:

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Gilbert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. OTMANE Rémy, M. SCHICCA Daniel (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. SIBOLD Clément (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis

### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20231220-20231220p12-DE Date de télétransmission : 28/12/2023 Date de réception préfecture : 28/12/2023

## 12ème QUESTION

Adhésion au Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) (DELIBERATION n°2023-195)

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoirfaire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Il intervient ainsi auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les accompagner dans leurs transitions et les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Le Cerema intervient plus spécifiquement pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'adhésion au Cerema pourra permettre notamment à Saint-Louis Agglomération :

- de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale par une participation à la gouvernance de l'établissement ;
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema autorisant les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence;
- de bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- de rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre 2027. Le montant annuel de la contribution est de 2 000 €, conformément au barème de cotisations du Cerema.

Compte tenu des objectifs et des problématiques de Saint-Louis Agglomération, il est proposé d'adhérer au Cerema et d'y désigner un représentant.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de solliciter l'adhésion de Saint-Louis Agglomération auprès du Cerema pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre 2027 puis renouvelable annuellement par tacite reconduction;
- de désigner M. Pascal TURRI pour représenter Saint-Louis Agglomération au titre de cette adhésion ;
- de régler chaque année la contribution annuelle due, les crédits étant inscrits au budget primitif 2024 et suivants ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20231220-20231220p12-DE Date de télétransmission : 28/12/2023 Date de réception préfecture : 28/12/2023

# Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,

Saint-Louis, le 28 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président s AGC

Jean-Marca